

Loi sur l'enregistrement des noms commerciaux  
**ENREGISTREMENT D'UN NOM COMMERCIAL**



ÉCRIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE OU DACTYLOGRAPHIER.

1) **Nom commercial**

2) Nom et adresse (y compris le code postal) de la personne à laquelle le double doit être renvoyé et les renouvellements seront postés

3) Personne-ressource s'il ne s'agit pas du déclarant

Tél. (8 h 30-16 h 30)

4) Adresse complète de l'entreprise (y compris le code postal)

**Remarque :** L'entreprise dont l'adresse se trouve à l'extérieur du Manitoba est réputée ne pas avoir d'adresse dans la province. Si l'entreprise a une adresse au Manitoba, celle-ci doit être indiquée.

5) Date du début des affaires (les affaires doivent débuter dans les 30 jours de l'enregistrement)

6) Type principal d'affaire

7)(a) Le ou les déclarants de l'entreprise ont-ils un [numéro d'entreprise](#)? (Cliquez sur la case de votre choix.)

Oui Non

(b) Dans l'affirmative, indiquer ce numéro.

**Déclaration :**

Le nom commercial projeté n'est pas celui d'une autre entreprise, compagnie, corporation ou association non constituée en corporation connue, ni un nom qui peut être confondu avec l'autre nom ou qui est inadmissible pour des raisons d'ordre public. Aucune autre entreprise, personne ou corporation n'est associée dans une société en nom collectif avec le(s) déclarant(s).

8) Déclarant(s)

**Remarque :** Veuillez vous assurer d'enregistrer votre entreprise sous la même dénomination lorsque vous l'enregistrez auprès d'autres bureaux du gouvernement. Par exemple, lorsque vous enregistrez un nom commercial auprès de l'Office des compagnies en tant qu'entreprise individuelle, il est important de l'enregistrer à ce titre auprès d'autres bureaux du gouvernement.

Nom complet

Adresse résidentielle

Signature

Une annexe contenant les nom, adresse et signature d'autres déclarants est jointe aux présentes.

**CAS OÙ IL Y A PLUSIEURS DÉCLARANTS :**

Lorsqu'il y a plusieurs déclarants, l'entreprise sera qualifiée de « société en nom collectif » et se verra attribuer un code à ce titre dans les dossiers de l'Office des compagnies, sauf si vous déclarez par écrit, lors du dépôt du présent document, qu'elle n'est pas une société en nom collectif.

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Date d'enregistrement : \_\_\_\_\_

Date d'expiration : \_\_\_\_\_

N° de l'enregistrement : \_\_\_\_\_

Numéro d'entreprise : \_\_\_\_\_

Encaissement

